



BIEUJAC - ST PARDON DE CONQUES

Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique

Séance du 13 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le vendredi 13 novembre, à 19 heures, le conseil syndical, SIRP de Bieujac-St Pardon De Conques dument convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de St Pardon De Conques, sous la Présidence de Monsieur DUMENIL, Président.

Etaient présents :

Mme DARRIET, DELAGE, DUFFILLOL, GONZALES.

Mrs DUMENIL, BLANGERO, DUCASSE, PAING, REVUELTA.

Absents excusés : BAGUR, CHALOUPIN, NORMANT.

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance: Mr BLANGERO

1. Approbation du compte-rendu du 27 aout 2015

Compte-rendu non voté.

2. Entretien des hottes dans les cuisines scolaires

Actuellement l'entreprise ISS s'occupe de l'entretien des hottes de cuisine sur l'école de Bieujac.

L'an dernier la société ISS nous a facturés pour un montant de 1060 euros d'entretien sur ce site.

Deux devis sont présentés au conseil. M.Dumenil et M.Ducasse ont fait réaliser ces études pour proposer à l'assemblée de nouveaux tarifs à la baisse sur ces interventions. M.Ducasse nous confirme que l'entreprise Anthea est bien passée sur le site de St Pardon pour en estimer le coût.

Nous avons donc deux estimations avec une révision de prix pour la société ISS de 700 euros

Pour la société Anthea de 360 euros

M.Dumenil prend note pour vérifier les modalités de résiliation avec la société ISS.

3. Délibération : DM 2

Une décision modificative au budget doit être prise afin de mandater une dépense imprévue d'un montant de 255 euros. M.Dumenil explique à l'assemblée qu'une intervention a été réalisée par l'entreprise de plomberie Gerbec, suite à une panne de cumulus dans la cuisine de Bieujac.

Il a fallu changer l'appareil d'une contenance de 300 litres, soit une dépense de 1327.20 TTC.

Pour pouvoir mandater cette facture il faut prendre cette DM.

la décision modificative est votée à l'unanimité des membres présent

M.Dumenil prévient l'assemblée, qu'il va falloir être très prudent et économe sur le budget, pour finir l'année comptable.

4. Transports scolaires

Nous avons une participation de 1000 euros de plus pour les transports scolaires que le SISS va nous facturer, le conseil départemental ne veut plus participer pour les enfants hors commune non adhérente au SIRP. M.Dumenil se propose de rencontrer le Maire de ST Loubert pour lui demander de participer financièrement aux transports de ses enfants entre les deux écoles suite au désengagement du conseil départemental.

Pour la participation des transports scolaires, des écoles à la piscine de Langon, le SISS facture désormais les trajets au SIRP au lieu de les facturer à la CDC qui ne les prend plus en charge .L'année en cours 2014 /2015, le SISS nous a comptabilisé 12 trajets pour un montant de 782.67 euros.

M.Paing : cette participation n'est pas prévue au budget, c'est donc une dépense imprévue.

Il en résulte une dépense de 782.67 euros à prévoir aux dépenses imprévues avec une dépense de 1000 euros de plus si la commune de St Loubert refuse de participer aux transports de ses enfants.

5. Participations des communes

M. Dumenil nous fait part qu'il présentera au prochain Conseil Municipal de Bieujac les propositions exposées au précédent Conseil Syndical du SIRP .Ces propositions faites par M.Dumenil ont pour l'instant obtenu aucun consentement de la part des élus de St Pardon De Conques.

A délibérer au prochain Conseil Syndical.

M.Blangero informe les élus présents que les propositions du Président ont été présentées au Conseil Municipal de St Pardon De Conques et avant d'en débattre il préfère que le Conseil Municipal de Bieujac en soit informé.

6. Informations diverses

Le Président donne lecture d'un courrier de la société Française de prévention (assurance pour le maintien de salaire des agents contrat n°67261451).L'assurance a indemnisé pour la période (de août 2014 à septembre 2015) la somme de 16 454.50 euros au titre d'un congé de longue durée.

L'assurance nous demande dans ce courrier de rembourser cette somme. Le comité médical départemental a accordé à notre agent Nadine Armand un congé longue durée du 1^{er} septembre 2010 au 30 septembre 2011. . Un deuxième congé lui sera attribué du 1^{er} octobre 2012 au 30 juin 2013 pour la même pathologie .Le 1^{er} aout 2014 notre agent a eu une prolongation de congé de deux fois six mois toujours pour la même pathologie.

Le contrat avec cette société a été résilié le 31 décembre 2012 par le président du SIRP.

Malheureusement pour notre agent, une nouvelle pathologie va lui donner droit à un autre congé

longue durée attribué par le Comité Médical, du 1^{er} aout 2014 pour une durée de 6 mois + 6mois + 6mois .L'assurance qui a été résiliée a pris en charge des indemnités pour une deuxième et nouvelle pathologie qui est intervenue après la résiliation du contrat. Celle-ci, de droit, demande le remboursement des sommes versées.

M.Dumenil informe l'assemblée qu'il va contacter l'assureur actuel pour qu'il prenne en charge les sommes qui nous sont réclamées.

Maintenant se pose le problème sur le retour de notre agent sur son poste, au mois de février 2016.

Il faudra réaménager ces heures, ces fonctions, revoir sa fiche de poste peut être ? Cela va dépendre des réelles capacités physiques de notre agent et des préconisations du comité médical. Ce collaborateur est âgé de 59 ans.

M.Dumenil a contacté le centre de gestion, pour l'annualisation du personnel, car des heures supplémentaires seraient indemnisées deux fois à certains agents. Les annualisations sont basées sur une année de référence avec un nombre d'heures en fonction de chaque poste, certains employés présentent des heures supplémentaires en fin de mois au secrétariat pour des heures déjà indemnisées. Le Président nous annonce une économie de 3000 euros sur les charges de personnel une fois les choses remises en ordre .Une réunion est prévue afin de clarifier la situation de chaque agent.

M. le Président touche deux mots à propos de la mutuelle des agents, celui-ci préfère que l'on cotise à la MNT pour un maintien de salaire. M.Paing nous rappelle notre devoir de proposer une mutuelle et de fixer le pourcentage de prise en charge par le SIRP en tant qu'employeur.

Le SDEEG nous a remis les nouveaux tarifs suite à leur appel d'offre. ENGIE sera le fournisseur de notre électricité sur les sites de Bieujac et St Pardon De Conques.

M. Ducasse nous informe que Qualiconsult a programmé la vérification électrique de l'école de St Pardon pour le vendredi 13 novembre.

Des repas végétariens devraient être proposés à la cantine, M. Revuelta voudrait bien que *sa proposition soit étudiée dans la mise en place de menus à thème.*

La séance et levée à 20 heures 47